

Meuse info

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents

Belgique - België
P.P. - P.B.
4260 Braives
BC 33761

N° 55 (Trimestriel) | Septembre 2025

& affluents



Végétation herbacée de zone humide – Comité local Meuse Fluviale - Flémalle

sommaire

Actualités du CRMA 2 - Actualités des comités locaux 6

Focus : les herbacées des zones humides 12

Carte d'Identité du Rau de la Bel 14 - En bref : le Big Jump à Huy 15

Actualités du CRMA

1 Rencontres sur le terrain : quand le CRMA conseille les propriétaires de sites à haute valeur écologique (SGIB)

Depuis quelques années, le CRMA, en collaboration avec ses communes partenaires, mène une action visant à attirer l'attention des propriétaires de zones humides présentant un grand intérêt biologique. Ces zones abritent des espèces animales et végétales rares, ainsi que des habitats naturels qui méritent d'être protégés.

L'objectif est double : renforcer le réseau écologique auquel ces parcelles contribuent et améliorer la résilience du territoire face aux inondations.

Un accompagnement personnalisé pour les propriétaires concernés

C'est pourquoi nous invitons les propriétaires concernés à nous contacter afin d'échanger sur les subsides disponibles pour améliorer la qualité biologique de leur site et renforcer son attractivité pour la biodiversité. Nous en profitons également pour discuter de leurs intentions en matière de gestion et d'évolution de leur terrain.

Plusieurs sites ont déjà bénéficié de travaux de restauration ou de recommandations de gestion, et d'autres sont actuellement en cours d'acquisition.

Si vous êtes intéressé par cette démarche et que vous possédez des marais, marécages, tourbières, étangs, prairies humides, vasières, forêts alluviales ou mares classés

comme Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ou susceptibles de l'être et que votre terrain est situé dans le bassin de la Meuse Aval, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons ravis de vous accompagner sur le terrain pour vous conseiller.

Qu'est-ce qu'un Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB) ?

Il s'agit d'un classement qui reconnaît le potentiel écologique d'un site, notamment lorsqu'il abrite des espèces animales, végétales ou des habitats naturels rares. Ce classement n'implique aucune obligation légale, si ce n'est de tenir compte de la présence d'espèces protégées identifiées en cas de modification de l'usage du site (par exemple, lors d'une demande de permis d'urbanisme). Par ailleurs, la reconnaissance en SGIB permet d'accéder à des subsides visant à améliorer l'accueil de la biodiversité, lorsque cela est jugé pertinent.

Un engagement en phase avec les objectifs européens

Ces démarches s'inscrivent également dans le cadre du règlement européen adopté en février 2024, qui prévoit la restauration de 20 % des zones terrestres et maritimes de l'Union européenne d'ici à 2030, ainsi que celle d'au moins 30 % des habitats terrestres, côtiers, marins et d'eau douce actuellement en mauvais état.





2 Bilan des chantiers de gestion de la balsamine de l'Himalaya » Été 2025

Tout au long du mois de juillet, l'équipe du CRMA, épaulée par des étudiants jobistes et des agents des communes partenaires, a poursuivi ses efforts pour limiter la propagation de cette **Espèce Exotique Envahissante** (EEE) le long de nos cours d'eau.

Bilan chiffré

- > 132 km de berges parcourues
- > 256 zones sensibles traitées
- > 933 heures de gestion et d'arrachage

Un grand merci aux communes partenaires et aux étudiants pour leur motivation et leur précieux soutien !

Les effets de ces interventions annuelles répétées depuis 2012 se font clairement sentir : les populations de balsamines de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*) **reculent chaque année**, et certains secteurs sont désormais quasiment exempts de cette espèce.

Et les autres EEE ?

Dans la continuité de ces actions sur les berges, le CRMA a également intensifié la lutte contre une autre EEE très présente dans nos milieux ripicoles : la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*).

Cette année, environ 60 populations de berces du Caucase ont été gérées par ou en collaboration avec le CRMA, représentant plus de 2.100 berces arrachées. De plus, des formations à la reconnaissance et à la gestion par la coupe sous le collet ont été données, rassemblant une trentaine de personnes de 3 communes différentes et des sous-traitants de la Province de Liège.



Comment agir ?

Si vous possédez un plan d'eau ou si vous êtes conscient de la présence d'EEE, nous vous invitons à nous contacter au **0474/52.09.36**, ou par mail à invasives@meuseaval.be. Nous proposons des visites pour analyser les plans d'eau, identifier les EEE potentielles et fournir des conseils sur les méthodes de gestion efficaces.

Pour obtenir de l'aide ou des conseils, consultez le site stopenvahissantes.be.



3 La Semaine de l'Arbre 2025 : un rendez-vous nature à ne pas manquer dans votre commune !

Du 22 au 30 novembre 2025, la nature s'invitera dans plus de 200 communes wallonnes à l'occasion de la **Semaine de l'Arbre**. Cette initiative annuelle est l'occasion pour les citoyens de recevoir gratuitement des **arbres et arbustes indigènes**, tout en profitant d'**animations gratuites** autour du végétal et de la biodiversité.

Le but de cette démarche est de **verdier les jardins**, **valoriser les espèces locales** et favoriser le **bien-être** de tous grâce à des espaces verts de qualité. En plantant chez soi, chacun participe à la préservation de la nature « ordinaire » qui, cumulée à l'échelle du territoire, devient une **nature extraordinaire**.

Des distributions organisées localement

Les dates, lieux, essences distribuées et types d'activités varieront selon les communes. Pour connaître les détails pratiques, il suffira de consulter le site internet de votre commune à l'approche de l'évènement.

Le CRMA s'associe à l'évènement dans plusieurs communes

Cette année encore, le Contrat de Rivière Meuse Aval sera partenaire de la Semaine de l'Arbre dans de nombreuses communes de son territoire. Des stands d'information, animations ou conseils liés à la gestion de l'eau, la biodiversité et les plantations en zone humide seront proposés.

➤ **Plus d'infos auprès de votre commune.**

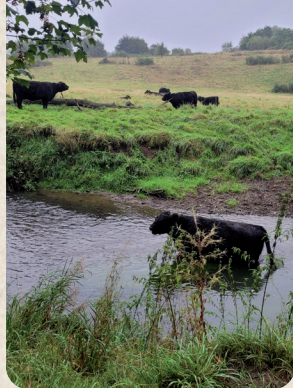
4 Programme d'Actions 2026-2028 : poursuivre ensemble l'amélioration de la qualité de l'eau

Le CRMA finalise actuellement la préparation de son futur **Programme d'Actions 2026-2028**, en concertation avec l'ensemble de ses partenaires. Cette étape essentielle permet de définir les priorités et les actions concrètes à mener sur le territoire pour répondre aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Un réseau de partenaires en évolution

Le territoire du CRMA continue de s'élargir et de se renforcer grâce à l'engagement de **nouveaux partenaires**, issus des secteurs associatif, agricole, communal, ou encore industriel. Trois nouvelles communes – Herstal, Juprelle et Oupeye – ont officiellement adhéré au CRMA au cours du précédent programme d'actions, témoignant d'un **intérêt croissant pour une gestion intégrée et collective des ressources en eau**.





Des enjeux toujours plus pressants

Le futur Programme d'Actions 2026-2028 intégrera une diversité de thématiques environnementales, au cœur des préoccupations actuelles :

- » **La gestion durable de l'eau**, avec la poursuite des inventaires de terrain sur l'état des cours d'eau et des actions pour restaurer la qualité de l'eau.
- » **La préservation de la biodiversité** et des milieux aquatiques, en lien avec la lutte contre l'érosion des berges, la protection des zones humides, la mise en place de nouveaux Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) et la gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE).
- » **La lutte contre les inondations**, en collaboration avec les communes et les agriculteurs, par des aménagements paysagers adaptés et la valorisation de techniques naturelles.
- » La prise en compte des **problématiques agricoles**, avec un dialogue renforcé autour de la qualité des eaux de surface, l'usage de produits phytopharmaceutiques, les pratiques respectueuses de l'environnement et la gestion des coulées boueuses.
- » **La gestion des eaux usées**, avec un accompagnement des communes dans l'identification des rejets et la planification d'infrastructures adéquates.
- » **La sensibilisation et les animations scolaires**, qui resteront un pilier de l'action du CRMA pour informer les jeunes générations, le grand public, et encourager les gestes concrets.



Une démarche participative et territoriale

La construction du Programme d'Actions repose sur une **dynamique participative**, mobilisant l'expertise et les retours de terrain des partenaires locaux. Ensemble, nous identifions les atteintes aux cours d'eau, évaluons les besoins, et proposons des solutions réalistes et cohérentes à l'échelle du territoire.

Le nouveau programme a été finalisé cet été, pour une mise en œuvre progressive dès sa **validation par le Ministre de l'Environnement en décembre 2025**. En s'appuyant sur l'expérience acquise et en intégrant de nouvelles communes et thématiques, le CRMA entend renforcer son rôle de facilitateur, de coordinateur et d'animateur d'un territoire où l'eau est un bien commun à protéger.

Actualités des comités locaux

1 Actualités du comité local Hoyoux

ACTION SUR TERRAIN PRIVÉ – POSE DE PANNEAUX D'INFORMATION SUR LE CINCLE PLONGEUR (*CINCLUS CINCLUS*)

Dans notre *Meuse Info* n°52 (décembre 2024), nous évoquions la **pose de nouveaux nichoirs à cincle plongeurs**, conçus pour être moins accessibles aux espèces pouvant prédater les œufs ou les jeunes (notamment le raton laveur - *Procyon lotor*). Ces nichoirs avaient été mis en place sur le Hoyoux et certains de ses affluents.



Un nichoir discret sous le Château de Pailhe

A cette occasion, un nouveau nichoir a été installé, avec l'accord du propriétaire, dans le **pertuis d'entrée du ruisseau de Pailhe**, sous la cour du Château de Pailhe. La présence importante de ratons laveurs sur le site a été confirmée par l'étude réalisée par François Durieux, étudiant à l'Université de Liège, dans le cadre de son mémoire de fin d'études, encadré par Vinciane Schockert (*Département de l'Étude du Milieu Naturel et Agricole du Service Publique de Wallonie*), également abordée dans le *Meuse Info* n°52.

Ce dernier nichoir amène à trois le nombre de points de nidification installés le long de ce ruisseau, au sein de la propriété du château.

C'est toujours une grande chance de pouvoir compter sur des propriétaires riverains sensibles à la biodiversité et prêts à s'impliquer concrètement pour la préservation de leur cours d'eau.

Sensibiliser les vacanciers à la quiétude des lieux

Le domaine du château accueillant régulièrement des vacanciers (gîtes proches du ruisseau et des nichoirs), le propriétaire a souhaité les informer du projet, afin de **préserver la tranquillité des cincles**, notamment en période de nidification. La cellule de coordination du CRMA lui a donc conçu un panneau explicatif qu'il s'est chargé d'imprimer et de placer à ses frais.

Un grand merci à lui pour sa précieuse contribution à la protection de la faune riveraine !



2 Actualités des comités locaux Mehaigne et Geer

Actions 23HP0067
et 23HP0068

PLANTATION D'HELOPHYTES DANS DES COURS D'EAU RECEPTEURS D'EAUX USEES

Après Modave en 2024, deux nouveaux chantiers de végétalisation ont eu lieu ce printemps 2025 à Burdinne et Hannut. Ils visent à renforcer l'**autoépuration de petits cours d'eau de tête de bassin**. Encore chargés d'eaux usées domestiques, ces ruisseaux voient leur qualité se dégrader et provoquent des nuisances pour les riverains, surtout en période de sécheresse.

Les cours d'eau plantés sont :

» à **Burdinne** : la Fontaine du Village et un cours d'eau sans nom à Hannêche.

» à **Hannut** : le Geer de Lens-St-Remy et un cours d'eau sans nom à Blehen.

Les plantes sélectionnées - **une vingtaine d'hélophytes** qui croissent les pieds dans l'eau - sont typiques des berges des rivières et des marais de notre bassin versant. Elles ont été fournies par un pépiniériste wallon. Parmi elles : le phragmite (*Phragmites australis*), la baldingère (*Phalaris arundinacea*), l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), la salicaire commune (*Lythrum salicaria*).

Des espèces locales choisies pour leurs propriétés épuratrices

Ces plantes aquatiques ne sont pas choisies au hasard : elles jouent un rôle actif dans le traitement de l'eau. On les retrouve dans



les systèmes d'épuration extensifs agréés, comme les filtres plantés. Ce procédé naturel fonctionne sans pompe ni aérateur, donc sans énergie. L'eau s'écoule lentement à travers un substrat colonisé par leur système racinaire, où des micro-organismes décomposent la matière organique. Les nutriments ainsi libérés sont absorbés par les plantes pour leur croissance.

Ce processus naturel permet donc de réduire en partie la pollution de l'eau tout en créant un milieu favorable à la biodiversité : les racines, les tiges et les abords humides offrent gîte et couvert à de nombreuses espèces animales (insectes, batraciens, oiseaux...).

Un projet reproductible dans d'autres communes

Ces plantations ont été réalisées par les services espaces verts et environnement des communes avec l'aide du Parc Naturel Burdinale Mehaigne et du CRMA.

Ces projets pilotes seront **répliqués dans d'autres communes** prochainement et feront l'objet d'un suivi afin d'objectiver leur efficacité. Ils sont partiellement financés par le CRMA dans le cadre de l'appel à projet dont nous vous parlons dans les colonnes du *Meuse Info* n°51.



3 Actualités du comité local Geer

QUE RÉVÈLE LE PIÈGE PHOTO SUR LE BARRAGE DU CASTOR À GEER ?

Dans la commune de Geer, le niveau de l'eau parfois haut dans la zone du pont de la rue du Manil a suscité une étude visant à mieux comprendre l'origine de ce phénomène. L'hypothèse principale portait sur le **barrage construit par un castor** (*Castor fiber*) à proximité, ainsi que sur le rôle des vannes du moulin situé sur le même cours d'eau.



Méthodologie : observations et mesures

Pour analyser l'impact de ces éléments sur le niveau de l'eau, **plusieurs phases d'expérimentation** ont été menées. D'abord, le barrage a été détruit (dérogation obtenue auprès DNF) tout en maintenant les vannes du moulin fermées, afin d'observer la réaction du cours d'eau. Des mesures précises ont alors été prises. Lors d'une seconde phase, le barrage a de nouveau été détruit mais cette fois avec les vannes du moulin ouvertes, suivie de nouvelles mesures.

Anticipant le retour du castor pour reconstruire son barrage, l'équipe a installé **un piège photo/vidéo** — prêté par la réserve naturelle du Haut Geer — afin de filmer et documenter le comportement du castor et son influence sur le milieu.



Une faune riche et diversifiée

Cette caméra a permis de révéler une **faune abondante et diversifiée** fréquentant le site : Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), poule d'eau (*Gallinula chloropus*), héron cendré (*Ardea cinerea*), des chevreuils (*Capreolus capreolus*) et bien entendu, le castor européen (*Castor fiber*). Une **espèce exotique envahissante** est aussi présente sur le site. Il s'agit du raton laveur (*Procyon lotor*) dont une famille de 5 individus a pu être observée. Le barrage, au-delà de son effet sur le niveau d'eau, crée **un habitat favorable à de nombreuses espèces**.

L'étude a permis de montrer que le barrage du castor et le moulin en aval ont **tous deux un impact significatif sur la hauteur d'eau** observée au niveau du pont de la rue du Manil.

Des solutions devront donc être trouvées pour que chaque utilisateur de la rivière puisse continuer à profiter de celle-ci tout en conciliant gestion des inondations avec la préservation de cet environnement vivant.

4 Actualités du comité local Gueule

CLAP DE FIN POUR LE PROJET GULP

Le 31 mai marquait la fin du projet pilote lancé en 2024 sur le bassin de la Gulp, affluent de la Gueule, dont le but est d'**améliorer la qualité de l'eau dans ce secteur classé en Zone d'Assainissement Autonome (ZAA)**.

Un diagnostic de terrain pour mieux agir

Le projet, coordonné par le CRMA avec le soutien de la Commune de Plombières, la SPGE, l'AIDE, Natagora et Ark Rewilding Nederland, a permis de mieux comprendre la situation: **cartographie détaillée des rejets, identification des secteurs prioritaires, analyse de solutions techniques, rencontre et sensibilisation de riverains de la Gulp.**

Une attention particulière a été portée à l'étude de solutions d'assainissement groupé, en alternative aux systèmes d'épuration individuelle généralement préconisés en ZAA. Bien que ces dispositifs collectifs présentent un coût global plus élevé, ils offrent des avantages non négligeables : ils sont techniquement plus

simples à mettre en œuvre à l'échelle d'un quartier, en particulier lorsque la majorité des habitations sont déjà raccordées à un aqueduc comme ici, et permettent un suivi cohérent et centralisé dans le temps.

Pour Plombières, ce projet constitue un socle solide pour aller plus loin. Il offre des outils concrets pour agir sur l'assainissement des eaux usées. L'enjeu est désormais de transformer l'essai, pour que la Gulp redevienne une rivière vivante, au bénéfice de tous.

Une méthodologie pour d'autres territoires

Ce projet a également permis de développer une **méthodologie reproductible** : une manière structurée de dresser un état des lieux des rejets, de croiser les données de terrain avec les enjeux environnementaux, et de proposer des pistes d'action concrètes. Cette base de travail, pourra inspirer d'autres territoires en ZAA confrontés aux mêmes défis.



Vous souhaitez savoir si votre habitation est concernée par l'assainissement autonome ?

www.monepuration.be

vous permet de vérifier la situation de votre parcelle et d'obtenir des informations claires sur les obligations et les solutions possibles en matière de traitement des eaux usées.

Cartographie des rejets d'eaux usées d'une partie d'Hombourg dans la Gulp

Égouts communaux

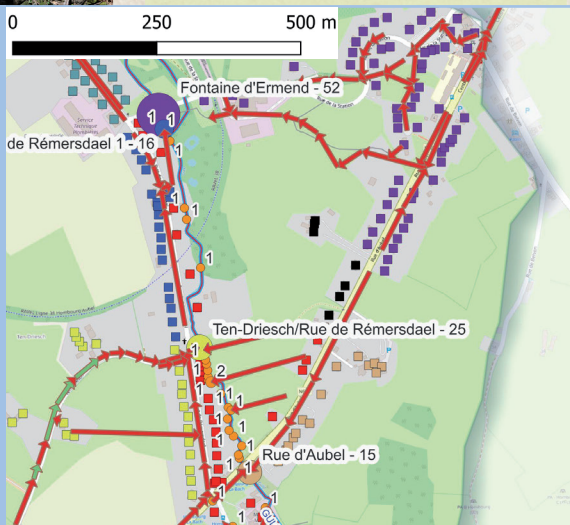
- Aqueduc
- Fossé

Rejets groupés

- Centre de vacances
- Rue de Rémersdael 1
- Rue de Rémersdael 2
- Rue d'Aubel
- Ten-Driesch / Rue de Rémersdael
- Fontaine d'Ermend

Rejets individuels

- 1
- 2



5 Actualités du comité local Meuse Fluviale

CONCERTATION CITOYENNE AVEC LA MAISON RÉSILIENTE SUR AMAY

Le 4 juin 2021, un épisode de pluies exceptionnelles a frappé la Commune d'Amay, avec des précipitations estimées entre 60 et 70 litres par mètre carré en l'espace d'une heure.

Des solutions lentes face à des contraintes complexes

La topographie encaissée de la vallée, l'urbanisation dense et l'activité agricole ont favorisé le débordement rapide du ruisseau du Bende, causant des dégâts à de nombreuses habitations et jardins.

Malgré les efforts de la commune, la mise en place de solution prend du temps en raison de contraintes administratives et foncières.

De plus, avec le dérèglement climatique, ces phénomènes extrêmes risquent de se multiplier. Et même si des mesures sont mises en place, elles ne pourront garantir une protection totale des riverains. D'où la nécessité d'impliquer chacun dans une dynamique de prévention.



La Convention « Culture du Risque Inondations » au service des citoyens

Les Contrats de Rivière de Wallonie (CRW), via la Convention « Culture du Risque Inondations » initiée par la Région Wallonne, proposent des outils pour sensibiliser et renforcer la résilience collective. Parmi les outils développés, une maquette « Maison et Jardin résilients » a été conçue pour aider les habitants à visualiser les aménagements possibles afin de mieux protéger leurs biens : batardeau, clapet anti-retour, seuils rehaussés, matériaux adaptés, etc.

Lors d'une récente concertation citoyenne organisée à Ampsin, le CRMA a pu tenir un stand d'information. Ce fut l'occasion d'échanger directement avec les habitants, de présenter les outils disponibles, et d'enrichir la réflexion commune sur les solutions possibles à l'échelle de leur habitation et de leur jardin.

Cette soirée a été riche en partages d'expériences, en questionnements, et en pistes d'action. Elle montre combien l'implication citoyenne est essentielle pour construire, ensemble, des territoires plus sûrs et plus résilients face aux défis climatiques.





Centaurée



Blaireaux



Pie-grièche écorcheur

LE CRMA GUIDE LES ÉQUIPES DE LA SOWAER

Le 13 juin, le CRMA a participé à la « *Journée de Printemps* » organisée par la Société Wallonne des Aéroports (SOWAER), afin de sensibiliser un public peu familiarisé avec les enjeux environnementaux. Bien que la SOWAER gère des terrains sur lesquels la nature pourrait s'épanouir, ses activités ne favorisent pas toujours, historiquement, la biodiversité. **Cette collaboration vise donc à amorcer un dialogue et à susciter une prise de conscience.** Une soixantaine d'employés ont ainsi découvert, guidés par le CRMA, les terrains de *Sur les Bois*, appelés à devenir Réserve Naturelle Domaniale.

Observation directe des impacts agricoles

Cette visite a été l'occasion de présenter le projet en cours et d'échanger autour des enjeux écologiques liés au site.

Les participants ont pu comparer l'impact des pratiques agricoles sur trois prairies :

- » une prairie surpâturée,
- » une prairie très amendée,
- » et une prairie de fauche non amendée.

Le contraste était frappant : **faible diversité floristique dans les deux premières, richesse végétale et insectes variés dans la troisième.**

Cela illustre l'importance de la fauche ou du pâturage extensif pour maintenir les prairies ouvertes et favorables à la biodiversité. Sans intervention humaine, la prairie évoluerait lentement vers un boisement, au détriment de nombreuses espèces spécialisées.

Une diversité d'espèces végétales et animales

Parmi les plantes remarquables observées figuraient le grand boucage (*Pimpinella major*), l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*), la grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), la centaurée (*Centaurea jacea*), la stellaire graminéenne (*Stellaria graminea*), le millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), et bien d'autres espèces.

La mosaïque de milieux (lisières, vallons humides, zones sèches, prairies naturelles) soutient une faune diversifiée.

Les participants ont aussi découvert des terriers de blaireaux (*Meles meles*), ainsi que le rôle des haies et arbres fruitiers pour la faune, dont les rapaces nocturnes mais aussi pour la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), un oiseau peu courant au nord du sillon Sambre et Meuse, dépendant des milieux bocagers, nichant à seulement quelques kilomètres de la zone.

Cette journée a permis aux équipes de la SOWAER de mieux comprendre les enjeux liés à la gestion écologique de leurs terrains, ainsi que l'importance de certaines pratiques de conservation. Le CRMA a ainsi pu sensibiliser concrètement aux défis de terrain et aux leviers d'action possibles.



focus

Les herbacées des zones humides à préserver

Les zones humides, parmi les écosystèmes les plus riches et les plus menacés d'Europe, doivent en partie leur importance à leur végétation herbacée, élément clé de leur fonctionnement. Des roselières aux mégaphorbiaies à reine-des-prés, en passant par les saussaies marécageuses et les cariçaies, ces milieux abritent une flore et une faune diversifiées.

Des mosaïques de milieux

La végétation herbacée des zones humides se répartit différemment selon la topographie, la nature du sol et le régime hydrique (niveau de l'eau fluctuant, permanent ou saisonnier) :

Les communautés à macrophytes émergents : zones où l'eau est permanente ou peu fluctuante et dominées par des plantes hautes comme le roseau commun (*Phragmites australis*), la massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) et l'iris jaune (*Iris pseudacorus*).

» **Faune associée :** bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*), et bien d'autres.



Roseau commun

Les ceintures humides ou zones de transition : entre l'eau libre et les zones plus sèches, on trouve une ceinture de végétation plus basse, incluant menthe aquatique (*Mentha aquatica*), salicaire commune (*Lythrum salicaria*), reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*), divers carex (*Carex* sp.).

» **Faune associée :** libellules, papillons, crapauds, tritons, oiseaux insectivores.



Menthe aquatique

Les prairies humides et bas-marais : souvent inondées en hiver, plus sèches en été, elles accueillent des espèces indicatrices d'un bon état écologique comme le cirse des marais (*Cirsium palustre*) et la succise des prés (*Succisa pratensis*).

» **Faune associée :** criquets, reptiles, couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).



Cirse des marais

Les tourbières : milieux souvent acides, caractérisés par une accumulation de matière organique (la tourbe). Ces milieux jouent un rôle important dans la régulation hydrologique et le stockage du carbone. Ils sont dominés par : mousses sphaignes (*Sphagnum spp.*) et linaigrettes (*Eriophorum spp.*).

» **Faune associée** : pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) et de nombreuses espèces de libellules.



Linaigrettes

Les marais ouverts : zones d'eau peu profonde avec une végétation flottante ou immergée majoritairement herbacée, comme : lentilles d'eau (*Lemna spp.*), les nénuphars (*Nymphaea spp.*) ou le potamogeton nageant (*Potamogeton natans*).

» **Faune associée** : triton palmé (*Lissotriton helveticus*), grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*), râle d'eau (*Rallus aquaticus*), oiseaux limicoles.



Lentilles d'eau

Des milieux aux fonctions multiples

Outre leur biodiversité exceptionnelle, les herbacées des zones humides jouent un rôle écosystémique majeur : elles filtrent les nitrates, phosphates et sédiments, elles régulent les crues et limitent l'érosion, elles participent à la diversification du patrimoine naturel et sont un refuge essentiel pour la biodiversité.

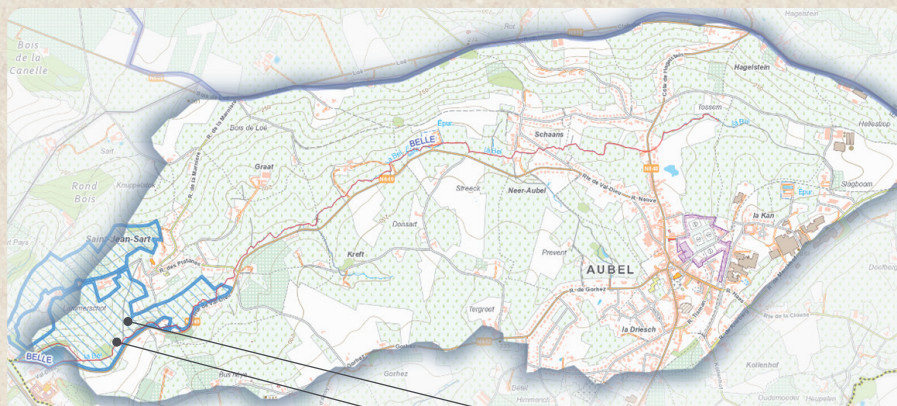
Comment protéger cette végétations ?

- » **Dans les zones gérées ou semi-naturelles** : faucher tardivement ; favoriser les espèces locales lors de plantations ou de gestions différenciées.
- » **Dans les zones naturelles peu perturbée** : une non-intervention est la meilleure stratégie.
- » **Restaurer les zones humides dégradées** : reconnecter des bras morts, limiter le drainage.
- » **Limiter les apports de polluants** (pesticides, engrais) et dans les zones agricoles privilégier l'implantation ou le maintien de couverts végétaux permanents.

La végétation herbacée des zones humides joue un rôle central dans le maintien des équilibres écologiques. Elle influence la qualité de l'eau, soutient la biodiversité et participe à la régulation du climat. Sa préservation est donc essentielle pour assurer la résilience de ces milieux à l'avenir.



Carte d'identité Le Ruisseau de La Bel



©Natagora



©Natagora

Son ou ses nom(s) : la Bel parfois orthographié « la Belle ».

Source et confluence : elle prend sa source au niveau de Hellestrop à Aubel, traverse la Commune d'Aubel, passe sous Saint Jeansart et se jette dans la Berwinne au niveau de l'abbaye de Val-Dieu après avoir parcouru 6 km.

Affluent de : la Berwinne.

Catégorie (gestionnaire) : la Bel est un cours d'eau non-classé puis classé en 3ème catégorie (gestion par la commune) près de la rue de la Bel.

Données chiffrées : longueur : 6 km ; superficie du bassin versant : 8 km².

Occupation du sol : surface enherbées : 62%, Terrains artificialisés : 21%, Terres arables : 11% Cultures permanentes 4%.

Structure écologique : le ruisseau de la Bel traverse les bocages et vergers du plateau de

Herve. Il est bordé d'une ripisylve composée principalement de saules et de prairies pâturées. Avant de rejoindre la Berwinne, il franchit une réserve naturelle de 7,3 ha abritant une mosaïque d'habitats : pelouses xériques avec notamment la présence de succises des prés, prairies maigres, ainsi qu'aulnaies, jonchaies, mégaphorbiaies et roselières. Cette diversité d'habitats accueille une faune remarquable : chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), bécassine des marais (*Gallinago gallinago*), sarcelles d'hiver (*Anas crecca*) et d'été (*Spatula querquedula*), milan royal (*Milvus milvus*), chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), ainsi que l'alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la grenouille rousse (*Rana temporaria*).

Qualité de la masse d'eau (nom de la masse d'eau exemple : MV14R) : état biologique : moyen ; état physico-chimique : moyen ; état chimique hors PBT : Bon.

Paramètres déclassants : PBT ubiquistes : Mercure (Biote), Heptachlore / heptachlore époxyde (Biote), PBDE (Biote).

Anecdote : l'eau de la Bel est toujours utilisée pour faire tourner le Moulin de Val-Dieu adjacent à l'abbaye du même nom. Cette abbaye a été fondée en 1216 par des moines cisterciens. On y brasse d'ailleurs la bière Val-Dieu. La cuvée 800 a été

spécialement conçue pour cet anniversaire (à boire avec modération).

Balade à proximité : nous ne pouvons pas mieux vous conseiller que de démarrer votre balade à l'abbaye afin de passer dans la réserve de notre partenaire Natagora et le poste d'observation aménagé aux abords de l'étang. Toutes les balades et informations sont accessibles sur le site www.abbaye-du-val-dieu.be.

En bref

BIG JUMP À HUY : UN PLONGEON ET UN MESSAGE POUR LA RIVIÈRE

Le dimanche 13 juillet, les quais de Huy ont accueilli le Big Jump, une initiative citoyenne et festive dédiée à la sensibilisation à la qualité de nos cours d'eau. Organisé par le club de nage en eaux libres « Cool Huy » et l'asbl Good Planet, l'événement a réuni 200 nageurs engagés, prêts à plonger dans la Meuse pour défendre la préservation de l'eau.

Ici commence la mer !

Le CRMA était également présent pour appuyer cette démarche en graffant à l'aide d'un pochoir le logo « *Ici commence la mer* » devant les avaloirs de la zone. Cette action rappelle qu'il est essentiel de ne rien jeter dans ces grilles, car les déchets qu'elles recueillent ne passent que rarement par une station d'épuration et se retrouvent donc souvent directement dans la rivière, puis dans la mer, impactant les caractéristiques physiques, biologiques et chimiques de l'eau.

Un grand merci à tous les participants pour cette belle mobilisation ! Rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau plongeon au cœur de la Meuse.



BIENVENUE À NÉMO !

Le 3 mai 2025, notre collègue Patrick Rixen, coordinateur des comités locaux de la Gueule et de la Berwinne, a accueilli son fils, Némé. Toutes nos félicitations aux heureux parents ! Nous souhaitons la bienvenue à ce petit « poisson » qui rejoint notre grande rivière.

Contactez-nous!

info@meuseaval.be

Locaux de Wanze : 085/61.21.40 | Rue Lucien Delloye, 1 à 4520 Wanze

COMITÉ LOCAL GEER > OLIVIER DOUPAGNE | 0493/18.11.49 | geer@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL HOYOUX > SÉBASTIEN DEVILLERS | 0474/31.15.15 | hoyoux@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEHAIGNE > SAMUEL VANDER LINDEN | 0478/19.03.78 | mehaigne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL MEUSE FLUVIALE > CORENTIN AMAND | 0473/18.71.34 | fleuve@meuseaval.be

CONVENTION EEE > GRÉGOIRE HANRIOT | 0474/52.09.36 | invasives@meuseaval.be

CONVENTION INONDATION > BENJAMIN BEERTEN | 0495/29.58.93 | inondation@meuseaval.be

INVENTAIRES DE TERRAIN > MARIE-CLAIRE HOUÉE | 0478/19.03.89 | inventaire@meuseaval.be

ANIMATIONS > LUDIVINE JANSSENS | 0499/70.82.99 | animation@meuseaval.be

ADMINISTRATION > EDMÉE LAMBERT | administration@meuseaval.be

Locaux de Plombières : 0496/81.81.30 | Rue du Chemin de fer, 25 à 4850 Plombières

COMITÉ LOCAL BERWINNE - JULIENNE > PATRICK RIXEN | berwinne@meuseaval.be

COMITÉ LOCAL GUEULE > PATRICK RIXEN | gueule@meuseaval.be

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents réalisé avec le soutien du Service Public de Wallonie, des provinces de Liège et de Namur et des 51 communes et villes partenaires : Amay, Ans, Aubel, Awans, Bassenge, Berloz, Blegny, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Dalhem, Donceel, Eghezée, Faimies, Fernelmont, Fexhe-le-Haut-Clocher, Flémalle, Geer, Grâce-Hollogne, Hannut, Havelange, Héron, Herstal, Herve, Huy, Juprelle, La Bruyère, La Calamine, Lontzen, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Ohey, Oreye, Oupeye, Plombières, Raeren, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Soumagne, Thimister-Clermont, Tinlot, Verlainne, Villers-le-Bouillet, Visé, Wanze, Waremme, Wasseiges, Welkenraedt.



Layout : Elise Latinne, Justine Sarthe.
Mise en page : Justine Sarthe, CRMA.
Éditeur responsable: Malika Lebrun, présidente.

Imprimé sur papier PEFC.



Talon d'adhésion

Ou...
Abonnez-vous
en ligne sur
meuseaval.be

Oui! Je suis intéressé(e) par la gestion de l'eau et des cours d'eau.

Je souhaite recevoir gratuitement le bulletin de liaison du Contrat de Rivière Meuse Aval.

Prénom, NOM :

☐ Par mail :

☐ Par courrier :

Talon à renvoyer à la cellule de coordination par mail ou par courrier.

Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents : Rue Lucien Delloye, 1 à 4520 Wanze
info@meuseaval.be | www.meuseaval.be

